

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2024
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Hélène WASSELIN - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT VAN DAMME - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau

Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Laurence DEWALLE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Stéphane BOURGEOIS - Baincthun

Étaient absents :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Hélène TIERTANT - Wimille
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Président de séance : Frédéric CUVILLIER

Secrétaire de séance : Thierry BENTZ

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 17C 27 06 2024**

**PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL DE DANNES – RÉVISION
ALLÉGÉE N°3 DU PLUI – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET**

La commune de Dannes doit procéder à une extension de son cimetière. La parcelle AI205, voisine de l'actuel cimetière, se trouve en zone agricole et doit être reclassée UGa (espaces urbains d'équipement d'intérêt général aménagés et peu ou pas bâtis) pour permettre cette extension.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) procède en conséquence à une révision allégée pour reclasser cette emprise foncière. La délibération communautaire du 19 octobre 2023 engage la procédure et fixe les modalités de la concertation avec le public : mise à disposition du dossier pendant la durée d'un mois.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Hauts-de-France dispense d'une étude environnementale dans son avis rendu le 19 mars 2024.

La concertation avec le public s'est ensuite tenue entre le 15 mai et le 15 juin 2024 : dossiers en mairie de Dannes et à la CAB, disponible également sur le site Internet de la CAB. Au terme de cette période, aucune remarque n'est relevée.

Vu le PLUi de la CAB approuvé le 06 avril 2017,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11 et suivants, L.153-34 et L.103-2,

Vu l'avis de la MRAE Hauts-de-France n° 2024-7758 du 19 mars 2024,

Vu l'absence de remarques du public lors de la concertation,

Le CONSEIL décide :

- D'approuver le bilan de la concertation avec le public du dossier de révision

allégée n°3 du PLUi de la CAB pour l'extension du cimetière communal de Dannes,

- D'arrêter le projet de révision allégée n°3 du PLUi portant sur la parcelle AI 205 à Dannes,

- D'afficher la présente délibération pendant un mois en mairie de Dannes et à la CAB,

- De transmettre le dossier et d'inviter les personnes publiques associées à une réunion d'examen conjoint,

- De préparer l'enquête publique devant se dérouler à la suite de l'avis des personnes publiques associées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE		
05/07/2024		
PUBLIÉE LE		
05/07/2024		

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 
ID : 062-246200729-20240705-17C_27_06_2024-DE

Thierry BENTZ
Secrétaire de séance
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Sébastien CHOCHOIS
Le Vice-Président
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».